



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence professionnelle

METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES AGRICOLES
parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polyculture, élevage)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence professionnelle

METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTITES AGRICOLES
parcours Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (polyculture, élevage)

est composée comme suit :

- Mme Carole HERMON
- M. Séverin JEAN, MAITRE DE CONFERENCES
- M. Tom SALABURA, VACATAIRE NON FONCTIONNAIRE
- Mme Claire VERDIER, VACATAIRE NON FONCTIONNAIRE

-
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 22/02/2024

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr